



SIVOM Enfance Jeunesse  
de l'Estuaire

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2022/2023

SECTEUR ENFANCE JEUNESSE (3 / 11 ans – 11 / 17 ans)

Nous vous invitons à prendre connaissance du règlement intérieur du SIVOM Enfance Jeunesse de l'estuaire et à le conserver jusqu'à la fin de sa validité, soit à fin août 2023.

Les documents de référence, cités dans ce règlement intérieur, sont à la disposition des parents au secrétariat de l'accueil de Cozes.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de l'estuaire regroupe les 13 communes de l'ancien canton de Cozes : Arcès, Barzan, Boutenac-Touvent, Brie-sous-Mortagne, Chenac-Saint- Seurin d'Uzet, Cozes, Epargnes, Floirac, Grézac, Meschers s/ Gironde, Mortagne s/Gironde, Semussac et Talmont.

Le SIVOM Enfance Jeunesse de l'estuaire reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Président,

Vincent BOZIER

# SOMMAIRE

# CONTACTS

## I - LES SERVICES PROPOSÉS AU SEIN DU SIVOM :

1 : L'Accueil Pécuniaire (A.P.S) .....	Page 3
2 : L'aide aux devoirs .....	Page 3
3 : L'Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M) .....	Page 3
4 : Le secteur Jeunes .....	Page 4
5 : Les bivouacs, les stages, les séjours .....	Page 4
6 : La participation des parents .....	Page 5
7 : La restauration .....	Page 5
8 : Les périodes de fermeture du SIVOM .....	Page 5

## II - LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

1 : Les frais de dossier.....	Page 5
2 : L'inscription .....	Page 5
3 : La réservation .....	Page 6
4 : L'annulation .....	Page 6
5 : Les délais d'inscription et d'annulation .....	Page 6

## III - LES SITUATIONS PARTICULIÈRES :

1 : Les situations de handicap .....	Page 6
2 : Maladies, traitements et soins .....	Page 7
3 : Les allergies .....	Page 7
4 : Les accidents .....	Page 7

## IV - LES TARIFS ET LA FACTURATION :

1 : Les tarifs publics en vigueur .....	Page 7
2 : La facturation .....	Page 8

## V - LA QUESTION DES RESPONSABILITÉS DE CHACUN :

1 - Les responsabilités .....	Page 9
2 - Les autorisations .....	Page 9
3 - La délégation .....	Page 10
4 - La possibilité d'éviction .....	Page 10

SIVOM ENFANCE JEUNESSE de l'estuaire

Email : [contact@sivomestuaire.fr](mailto:contact@sivomestuaire.fr)

Site internet : [www.sivomestuaire.fr](http://www.sivomestuaire.fr)

# ACCUSÉ DE RÉCEPTION ET DE LECTURE

Coupon à retourner daté et signé au secrétariat du SIVOM  
et précédé des mentions « lu et approuvé »

Je soussigné, M. et Mme..... certifie  
parent(s) de .....  
avoir pris connaissance du règlement intérieur du SIVOM Enfance Jeunesse de l'estuaire et acceptent les  
termes de ce règlement.

Date : ..... Signature : .....

## I - LES SERVICES PROPOSÉS AU SEIN DU SIVOM :

### **1 : L'Accueil Périscolaire (A.P.S)**

Autrement appelé APS, ces accueils fonctionnent avant et après la classe sur toutes les périodes scolaires :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- le matin de 7h30 à la rentrée des classes
- le soir après l'école jusqu'à 19h00.

Les lieux d'accueil proposés sont les suivants :

- APS de COZES (17120) : 1 allée des soupirs.
- APS de SEMUSSAC (17120) : École, 2 place de l'Église.
- APS de MESCHERS (17132) : École maternelle.
- APS de MORTAGNE S/ GIRONDE (17120) : 20 Grande rue

Renseignements et informations au : **05 46 90 68 72** Secrétariat du SIVOM

### **2 : L'aide au devoirs**

Une aide aux devoirs pour les enfants du CP au CM2 est mise en place dans le cadre des accueils périscolaires le lundi et le jeudi. Il s'agit d'un accompagnement aux devoirs, mais en aucun cas d'un soutien scolaire.

Pour des raisons d'effectifs d'encadrement ou de sécurité, l'aide aux devoirs peut être exceptionnellement annulée.

À noter : Si vous ne souhaitez pas que votre enfant y participe, vous devez le signaler sur sa fiche individuelle.

### **3 : L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) anciennement Centre de Loisirs**

Les lieux d'accueil proposés sont les suivants :

- ACM de Cozes : 1, allée des Soupirs 17120 COZES - Tél : 05 46 90 68 72
- ACM de Mortagne : 20 grande rue 17120 MORTAGNE SUR GIRONDE - Tél : 05 46 91 67 09
- ACM de Meschers : 1 rue Château Bardon 17132 MESCHERS S/ GIRONDE - Tél : 05 46 39 37 45

Renseignements et informations au : **05 46 90 68 72** Secrétariat du SIVOM

En fonction de son âge, sur Cozes, votre enfant sera intégré dans un groupe appelé :

- Pour les 3 à 4 ans (scolarisés) chez les «LUTINS»
- Pour les 4 à 6 ans chez les «KIDS»
- Pour les 6 à 8 ans chez les «DAUPHINS»
- Pour les 8 à 11 ans chez les «ZAVENTURIERS»

Avant d'accueillir un nouvel enfant dans le groupe des LUTINS, une période d'adaptation d'une à deux demi-journées (de préférence le matin, avec le repas) est obligatoire.

À noter : Un enfant ne changera pas obligatoirement de groupe le jour de son anniversaire, le changement dépendra de la maturité évaluée par concertation collégiale des équipes et des parents.

- **Concernant le transport :** Tous les encadrants du SIVOM, titulaires du permis de conduire depuis plus de 5 ans, sont amenés à utiliser les véhicules de service, ceux-ci étant prioritaires (bus Sivom) et/ou leur véhicule personnel. Ils sont, dans ce cas-là, couverts par l'assurance collaborateur. Les personnes transportées sont assurées.

- **Le départ du mineur de l'accueil :** Il est important de savoir qui est autorisé à venir chercher l'enfant à l'issue d'un accueil de mineurs et d'avoir un document écrit des responsables légaux précisant le nom de ces personnes.

En ce qui concerne les enfants de moins de 10 ans, si ses responsables légaux ne peuvent pas venir, ils doivent expressément désigner la personne susceptible de les remplacer.

Si le domicile est à proximité de l'accueil de mineurs et que les responsables légaux souhaitent confier l'enfant à un adolescent (12/17 ans), les parents doivent nous informer de leur décision, dans ce cas le SIVOM est exempté de toute responsabilité.

Les mineurs de moins de 10 ans ne doivent pas attendre seuls à l'extérieur de l'accueil l'arrivée de leurs responsables légaux.

### **3 - La délégation**

Nous confions votre enfant aux personnes désignées sur la fiche individuelle.

Exceptionnellement, à votre demande écrite, nous le confions à la personne que vous aurez vous-même désignée.

Par mesure de sécurité, les personnels d'encadrement sont amenés à demander une pièce d'identité à la personne que vous avez désignée s'ils ne la connaissent pas. Merci de les informer.

### **4 - La possibilité d'éviction**

Nous pouvons être amenés à ne pas accepter votre enfant aux différents services du SIVOM pour les raisons suivantes :

- Retard de paiement
- Votre enfant est malade
- Comportement(s) inadapté(s) (violence, injure, irrespect ou non-respect, ....)

ACM (accueil Collectif de Mineurs)			
HORAIRES DE FONCTIONNEMENT			
MERCREDIS		VACANCES	
<b>Accueil en ½ journée ou journée</b>		<b>Accueil à la journée</b>	
7h30 - 9h30	Accueil/Arrivée	7h30 - 9h30	Accueil/Arrivée
9h30 - 10h00	Temps libre	9h30 - 17h00	Activités
10h00 - 12h00	Activités	17h00 - 19h00	Accueil/Départ
12h00 - 13h30	Repas		
13h30 - 14h30	Temps calme		
14h30 - 16h30	Activités		
16h30	Goutier		
17h00 - 19h00	Accueil/départ		
<p>Les parents accompagnent leurs enfants avant 9h30 et viennent les chercher à partir de 17h pour une inscription à la journée complète.</p> <p>Pour les MERCREDIS, possibilité d'accueil à la demi-journée (matin ou après-midi, avec ou sans repas). Les horaires pour récupérer ou amener sur la pause méridienne votre enfant sont : - 11h45/12h00 avant le repas - 13h15/13h30 après le repas</p> <p>Pour les VACANCES, sur Cozes, les accueils se font à la journée. Accueil possible à la ½ journée pour les enfants de moins de 4 ans. Sur Meschers et Mortagne, accueil comme le mercredi (sauf en cas de sortie à la journée)</p>			

#### 4 : Le secteur jeunes

Secteur Jeunes			
HORAIRES DE FONCTIONNEMENT		VACANCES	
<b>PÉRIODE SCOLAIRE</b>			
<b>Accueil à la ½ journée et soirée</b>		<b>Accueil à la ½ journée, soirée, bivouac et séjour</b>	
Mercredi : sortie du collège 12h30 à 18h		Demi-journée : 14h à 18h30	
Vendredi : sortie du collège 17h20 à 22h		Avec Soirée : 14h à 23h	
Samedi : ½ journée ou à la journée		Bivouac : sur 2 jours et 1 nuit	
Pour les Mercredis et Vendredis, possibilité de récupérer les adolescents à la sortie du collège de Nazareth et des Vieilles Vignes		Séjour : sur 6 jours et 5 nuits	
Les repas seront assurés par l'animateur.		Stage : il peut être proposé sur 3 à 5 jours, à la journée ou demi-journée (stage surf, hip hop, skate board ...)	
<p><b>Attention les horaires peuvent être modulés en fonction des activités proposées (voir le programme d'animation). Les activités peuvent être supprimées si la fréquentation est insuffisante.</b></p>			

#### 5 : Les bivouacs, les stages et les séjours

Pendant les périodes de vacances des Séjours, des Bivouacs, des Stages peuvent être proposés en fonction des groupes d'âge et des projets.

Ces séjours ont un tarif distinct de l'A.C.M.

Les inscriptions se font dès la parution de la publicité, auprès du secrétariat du SIVOM Enfance Jeunesse.

4

#### 2 : La facturation

La facture est établie mensuellement. Un avis de somme à payer vous sera envoyé par la trésorerie de Royan, à régler avant le 25 de chaque mois.

Les règlements doivent être déposés ou adressés à la Trésorerie de Royan, 108 bd De Latte de Tassigny, 17025 ROYAN Cedex (Tél. : 0546235454).

Ils peuvent se faire par :

- Espèces ou carte bancaire
- Chèque, établi à l'ordre du Trésor Public, avec AU VERSO le nom/prénom de votre enfant et le numéro de la facture.
- Titre CESU (uniquement pour les - de 6 ans)
- Chèques Vacances (valable pour l'ACM et les séjours)

Les factures d'un montant inférieur à 15 euros seront reportées sur le ou les mois suivants.

En cas de difficultés financières vous devez vous rapprocher de la Trésorerie de Royan pour envisager une solution.

Une famille, en retard de paiement, pourra se voir refuser l'accès aux Services du SIVOM. Dans ce cas vous en serez informé par courrier.

#### V - LA QUESTION DES RESPONSABILITÉS DE CHACUN :

##### 1 - Les responsabilités

- **En cas de perte et de vol :** Le SIVOM décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets de valeurs de vos enfants : bijoux, jouets, etc... Les chaînes et colliers ainsi que les téléphones portables ou jeux électroniques sont interdits.
- **Concernant les vêtements :** Il convient de prévoir des tenues vestimentaires adaptées aux activités proposées et à la météo. Afin d'éviter tout échange ou perte de vêtement, n'oubliez pas de mettre les noms de vos enfants (à l'encre indélébile sur les étiquettes.)
- **Concernant les retards :** Au cas où un événement exceptionnel ne vous permettrait pas de respecter nos horaires, il vous appartient de nous prévenir et de prendre vos dispositions pour faire récupérer votre enfant. En cas de retard non signalé, il vous sera appliqué le forfait retard (cf grille des tarifs).
- **En cas de changement de situation familiale :** Vous devez informer le secrétariat du SIVOM de tout changement de situation personnelle (coordonnées téléphoniques, adresse, etc...). En cas de séparation familiale ou de litiges, vous devez nous communiquer la décision juridique temporaire ou définitive, concernant la garde de votre enfant.

##### 2 - Les autorisations

- **Concernant le droit à l'image, pour les photos et les films :** Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo ou filmé, vous devez nous le préciser sur la FICHE INDIVIDUELLE. Il nous semble toutefois difficile, aujourd'hui, notamment lors d'une manifestation de groupe que votre enfant n'apparaisse pas sur la photo.

9

## IV - LES TARIFS ET LA FACTURATION :

### 1 : Les tarifs publics en vigueur

SIVOM ENFANCE JEUNESSE DU CANTON DE COZES	
TARIFS AU 7 JUILLET 2021	
QUOTIENT FAMILIAL (CAF/MSA)	
QF 1 ou MSA 1	0-550
QF 2 ou MSA 2	551-760

FRAIS DE DOSSIER	Personnes aux minima sociaux		
	1 enfant	2 enfants et plus	1 enfant / 2 enfants et plus
SIVOM	6,50 €	9,50 €	4,50 € / 7,50 €
HORS SIVOM	16,50 €	26,00 €	13,00 € / 22,50 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE	NAC	ALL/CAF/MSA		QF1/MSA1	
		QF2/MSA2	QF1	QF2	QF1
APS matin	2,00	1,80	1,40	1,00	1,00
APS soir	3,00	2,50	1,80	1,50	1,50
APS matin ou ap midi avec repas	2,80	2,50	1,90	1,40	1,40
APS soirée complète avec repas	4,00	3,80	3,00	2,20	2,20

ACCUEIL COLLECTIF DE MINNEURS (ACM)	TARIF PLEIN NAC/MSA	ALL/CAF		QF2		QF1	
		ALL	CAF	QF2	QF1	QF2	QF1
ACM matin ou ap midi	6,00	5,50	4,50	4,50	3,00	3,00	3,00
ACM matin ou ap midi avec repas	9,50	8,10	6,30	6,30	4,60	4,60	4,60
ACM journée complète avec repas	14,50	13,60	11,80	11,80	10,10	10,10	10,10
ACM journée complète sans repas	15,00	13,50	10,50	10,50	7,40	7,40	7,40
ACM journée complète sans repas	22,50	20,50	15,50	15,50	11,20	11,20	11,20
repas	12,00	11,00	8,30	8,30	6,00	6,00	6,00
repas	18,00	16,00	12,50	12,50	9,00	9,00	9,00
repas	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50
repas	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50

FORFAIT RETARD	NAC	ALL		QF2		QF1	
		ALL	CAF	QF2	QF1	QF2	QF1
1er retard				7,00			
				13,50			
2e retard et suivants				8,00			
				15,50			

PENALITES suite à une absence injustifiée ou retard	NAC	ALL		QF2		QF1	
		ALL	CAF	QF2	QF1	QF2	QF1
				22,00			
				22,00			

SECTEUR JEUNES	TARIF PLEIN NAC/MSA	ALL		QF2		QF1	
		ALL	CAF	QF2	QF1	QF2	QF1
Tarif s jeunes à l'heure	1,20	1,10	0,90	0,90	0,70	0,70	0,70
	1,80	1,60	1,30	1,30	1,00	1,00	1,00

ACTIVITES (part au-delà de 4 euros)	TARIF PLEIN NAC/MSA	ALL		QF2		QF1	
		ALL	CAF	QF2	QF1	QF2	QF1
SIVOM	80%	70%	50%	50%	30%	30%	30%
HORS SIVOM	100%	85%	60%	60%	45%	45%	45%

Elles ne sont validées qu'après le règlement d'un acompte de 30% du coût total, le solde devant être réglé avant le départ du séjour.

Des conditions de paiements peuvent être accordées, il faut en faire la demande auprès du responsable du SIVOM Enfance Jeunesse.

### 6 : La participation des parents

Des parents ont déjà participé à différentes actions, principalement sur les séjours.

Nous souhaitons impliquer davantage les parents dans les différents projets, pour cela nous proposons d'organiser des réunions d'informations et de participation.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à le faire savoir auprès du secrétariat du SIVOM.

### 7 : La restauration

Sur Cozes et sur Meschers, les repas sont assurés par un prestataire. Les menus sont préparés après avis d'une nutritionniste et sont affichés à l'avance.

Sur Mortagne, les repas sont préparés par le personnel du restaurant scolaire et les menus sont affichés au Centre.

Nous proposons pour les sorties à la journée, des pique niques qui sont conçus, emballés et acheminés, suivant les règles d'hygiène alimentaire en vigueur.

### 8 : Les périodes de fermeture du SIVOM

Le SIVOM Enfance Jeunesse de l'estuaire sera fermé :

- **ÉTÉ 2023** : du vendredi 11 août 2023 au soir jusqu'au vendredi 30 août 2023 inclus. (Réouverture le lundi 1er septembre 2023 au matin)
- **HIVER 2023** : du vendredi 15 décembre 2023 au soir jusqu'au dimanche 2 janvier 2022 inclus (Réouverture le mardi 2 janvier 2024 au matin)

## II - LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

### 1 : Les frais de dossier

Les frais de dossier sont valables 1 an et renouvelables à la date anniversaire. Voir le coût sur la grille de tarifs.

### 2 : L'inscription

Une FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS est OBLIGATOIRE. Ce document est à télécharger depuis notre site internet ainsi que le certificat médical avec le coupon signé du règlement intérieur [www.sivomenfancejeunesse.com](http://www.sivomenfancejeunesse.com) ou à récupérer au secrétariat.

- Les parents doivent également présenter :
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;

- Un justificatif de la CAF ou de la MSA.

Afin de mettre à jour votre dossier, nous vous demandons de bien vouloir nous signaler toutes modifications de votre situation familiale et de vos coordonnées.

Le plus important reste le moyen de vous joindre en cas d'accident.

Pour une nouvelle inscription, vous serez convié à prendre rendez-vous avec les responsables de l'A.C.M afin de vous présenter la structure et les équipes.

### 3 : La réservation

Les réservations de service se font chaque période scolaire directement sur le Portail Famille.

Dès réception des documents administratifs, vous recevrez par mail un lien avec des codes d'accès pour accéder à ce portail.

Vous y trouverez les programmes d'activités ainsi que vos factures.

Concernant les réservations faites pendant le week-end, elles ne pourront être validées qu'aux horaires d'ouverture du secrétariat du lundi au vendredi de 9h à 12h/14h à 17h.

### 4 : L'annulation

Les annulations se font directement auprès du secrétariat du SIVOM, soit par téléphone au 05 46 90 68 72 ou par mail : [contact@sivomeslulaire.fr](mailto:contact@sivomeslulaire.fr).

Les annulations hors délais seront facturées, sauf cas de force majeure ou certificat médical délivré (cf tableau ci-dessous).

Le service réservé et non annulé est dû, majoré d'une pénalité de 20 euros.

### 5 : Les délais d'inscription et d'annulation

	Déla <i>ı</i> réservation	Déla <i>ı</i> annulation
Accueil périscolaire (A.P.S)	15 jours avant, sinon sous réserve de disponibilité	48 h avant
Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M)	15 jours avant, sinon sous réserve de disponibilité	48h avant
Séjour	Des la parution des pubs	15 jours avant le départ
Pour une annulation hors délais, 30% du coût du séjour seront retenus sur l'acompte versé. Sauf cas de force majeure ou certificat médical.		

## III - LES SITUATIONS PARTICULIÈRES :

### 1 : Les situations de handicap

Votre enfant est peut-être porteur d'un handicap, nous vous demandons de nous en informer. Cela nous permettra d'adapter ses activités en fonction des directives médicales.

### 2 : Maladies, traitements et soins

Seuls les enfants en bonne santé seront acceptés. En cas de maladie, l'enfant doit être gardé par sa famille jusqu'à ce qu'il soit apte à reprendre la vie en collectivité.

Le personnel présent à l'accueil de l'enfant pourra ne pas accepter l'enfant si son état général n'est pas compatible avec la fréquentation de la collectivité.

En cas de maladie pendant le temps d'accueil, les parents seront prévenus et devront faire le nécessaire afin de récupérer au plus vite leur enfant.

En cas d'urgence, le SAMU sera contacté.

Le personnel n'est pas habilité à administrer des médicaments.

En cas de maladie chronique, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est obligatoire pour l'administration de médicaments. La distribution de médicaments pourra s'effectuer UNIQUEMENT sur présentation du protocole avec nom et prénom de l'enfant, date et signé, préparé par un professionnel de santé habilité (Infirmier ou pharmacien) et dans un pilulier le cas échéant. Le certificat médical ne suffit pas.

### 3 : Les allergies

Toutes les allergies devront être signalées sur la FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS. Nous mettrons tout en œuvre pour accueillir votre enfant, qu'il soit allergique ou non.

Si votre enfant est allergique, veuillez nous transmettre le protocole médical (PAI).

### 4 : Les accidents

En cas d'accident, nous ferons le nécessaire pour faire soigner votre enfant soit par un médecin, soit par les services de secours. Vous en serez informé le plus tôt possible.